

GAUMONT

Société anonyme au capital de 24 959 384 euros
Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine
SIREN 562 018 002 R.C.S. Nanterre
SIRET 562 018 002 00013 - APE 5911C

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 MAI 2021

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES

Le présent document expose les réponses aux questions écrites qui ont été mises en ligne sur le site Gaumont et qui seront annexées au procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2021.

Axxion SA, société de gestion des fonds Squad Capital – Squad European Convictions et Gallo European Small & Mid Cap, détentrice de 36 563 actions a, conformément à la possibilité accordée par les dispositions des articles L. 225-108, alinéa 3 et R. 225-84 du Code de commerce, adressé à la Société par mail reçu le 3 mai 2021 des questions écrites préalablement à la tenue de cette assemblée générale.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 6 mai 2021 a examiné avec attention les questions posées et apporte les réponses suivantes à ces questions.

1. Au sujet des choix comptables de notre société, particulièrement pour ce qui est de l'amortissement des films et séries

Nous avons analysé les pratiques comptables d'un échantillon comparable de sociétés du secteur de la production de films et séries de 2009 à 2019. Notre échantillon inclut également une société de production de jeux vidéo, actif dont la durée de vie est nettement plus courte que les 30-40 ans des œuvres cinématographiques. Le tableau ci-dessous récapitule nos observations dont le détail se trouve sur la page suivante.

	Xixans	Entertainm ent One	Leone Film	Netflix	Lionsgate	Ubisoft	Moyenne 1 ex-Ubisoft	Moyenne 2 incl. Ubisoft	Gaumont	Delta Moyenne 1	Delta Moyenne 2
% des investissements capitalisés sur 10 ans	30%	13%	30%	39%	10%	11%	24%	22%	1%	-94%	-94%
Age moyen des investissements	4,9	4,3	3,9	3,4	5,0	5,2	4,3	4,5	5,0	16%	12%
Actifs au bilan / Investissements 2019	294%	119%	214%	176%	118%	167%	184%	181%	86%	-53%	-53%

Nous observons deux différences importantes :

- De 2009 à 2019 Gaumont a investi au total 1.2 milliards d'euros dans la production de films et séries. Sur la même période la valeur des actifs intangibles au bilan n'a augmenté que de 18Mio€, soit 1.5% des investissements. **La valeur du catalogue pure a elle baissé de 45Mio€ (soit 42% de baisse)**. Les comparables ont capitalisé en moyenne 24% de leurs investissements (à titre d'information, avec les mêmes règles Gaumont aurait capitalisé 263Mio€ d'actifs supplémentaires et aurait 176Mio€ de fonds propres supplémentaires à fin 2019).
- Gaumont est la seule société dont la valeur des actifs capitalisés au bilan est inférieure au montant des investissements de l'année écoulée. Si l'on exclut les actifs en cours de production,

la valeur du catalogue pure était de 51% des investissements de l'année en 2019 et de seulement 44% en 2020. Les actifs de catalogues représentent en moyenne près de 2x les investissements du dernier exercice des comparables.

Selon nous, l'utilisation d'un amortissement basé sur des unités d'œuvre donne une part importante aux estimations des dirigeants puisque ce sont eux qui estiment les recettes nettes totales sur la vie d'une œuvre. Si cette estimation est trop faible, l'œuvre est complètement amortie et aucune reprise ne peut être comptabilisée en cas de nouveaux contrats de commercialisation. A notre connaissance, Gaumont est la seule société de notre panel qui comptabilise des « amortissements préventifs » avant même la sortie des œuvres (en 2017, 2019 et en 2020), là encore, en cas de performance meilleure que prévu, aucune reprise ne peut être comptabilisée.

Une analyse fine de l'évolution des actifs nets de Gaumont monte que la valeur des actifs au bilan est soutenue par la croissance des actifs en cours de production alors que la valeur du catalogue a baissé de près de 40% depuis l'OPRA de 2017. Et ce malgré des investissements importants, des succès commerciaux, de très bonnes critiques et surtout une demande importante pour les actifs de contenus.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Films et droits audiovisuels nets	107	104	80	74	125	145	158	159	148	147	125	126	158
- dont actifs en cours de production	0	0	0	0	55	47	61	59	45	47	24	49	96
- dont catalogue	107	104	80	74	70	98	97	100	103	100	101	77	62

Pour finir, il est intéressant de noter que jusqu'en 2012 les actifs au bilan étaient de l'ordre de 170% des investissements et étaient donc en ligne avec les comparables.

- 1.1. Comment expliquez-vous de telles différences avec vos pairs (concurrents ou clients) ?
- 1.2. Pouvez-vous nous expliquer en détail, comment sont établies vos estimations de recettes nettes totales sur la vie d'une œuvre ?
- 1.3. En moyenne, quel pourcentage des recettes totales est reconnu sur les 12 ou 24 premiers mois de la vie d'une œuvre ?
- 1.4. Observez-vous historiquement des dérives importantes entre vos attentes de revenus et les résultats ex-post (en positif ou en négatif) ?
- 1.5. Comment intégrez-vous l'allongement probable de la durée d'exploitation des œuvres, du fait notamment des plateformes digitales ?
- 1.6. Comment intégrez-vous l'impact probable de l'augmentation des prix des catalogues, notamment du fait de la directive SMA et du développement des plateformes ?
- 1.7. Avez-vous historiquement reconnu des reprises sur provisions d'amortissement ? Si oui dans quel cadre et pour quel montant ?
- 1.8. Pourquoi n'avez-vous pas opté pour une approche d'amortissement plus linéaire ?
- 1.9. Comment doit-on interpréter le fait que la valeur du catalogue baisse de manière constante et ce malgré des investissements record ? Cela est-il dû à de mauvais choix d'investissements ? Si tel est le cas quelles mesures proposez-vous de mettre en place afin d'améliorer les performances futures des investissements de notre société ?
- 1.10. Comment doit-on interpréter la baisse de 38% de la valeur du catalogue depuis 2017 ? Comment expliquez-vous que cette baisse ait eu lieu après l'OPRA de 2017, dans un contexte de prix très favorable aux actifs de contenus ?
- 1.11. Jusqu'en 2012 les actifs au bilan étaient de l'ordre de 170% des investissements et étaient donc en ligne avec les comparables. Quels sont les changements qui expliquent que la Gaumont a désormais des ratios si différents de ces comparables ? *
- 1.12. Pouvez-vous nous communiquer le chiffre d'affaires du catalogue en 2020 ?

1.13. Pouvez-vous ventiler le chiffre d'affaires catalogue entre les différents canaux de diffusion (plateformes, TV gratuite, TV payante, DVD, VOD, autre) ?

Gaumont	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements	54	22	43	82	140	143	171	212	67	115	147	9,5%	1197	
Dépréciations	58	46	48	33	120	130	171	224	67	138	147		1180	
Actifs net au Bilan	104	80	74	125	145	158	159	148	147	125	126	1,8%	22	1,8%
Delta cumulé	-3	-28	-33	17	37	50	51	39	40	17	17		17	1,4%
Age	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		5,0	
Actif/ Invest.	192%	369%	174%	152%	104%	111%	93%	69%	220%	108%	86%			

Xilani	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements	8	8	10	13	13	11	17	18	25	24	22	9,4%	167	
Dépréciations	7	6	5	7	10	8	9	11	17	16	19		117	
Actifs net au Bilan	14	15	18	24	27	29	36	41	53	60	63	14,6%	49	29,4%
Delta cumulé	1	2	7	13	16	18	26	32	40	48	51		51	30,4%
Age	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		4,9	
Actif/ Invest.	176%	205%	185%	181%	199%	269%	216%	235%	214%	253%	294%			

Entertainment One	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements	49	76	92	137	181	279	285	238	410	442	983	20,5%	2571	
Dépréciations	93	57	75	99	140	246	250	260	384	362	326		2232	
Actifs net au Bilan	75	107	103	94	102	201	150	173	442	464	455	17,8%	380	14,8%
Delta cumulé	16	35	52	90	130	163	198	176	202	282	339		339	13,2%
Age	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		4,3	
Actif/ Invest.	158%	141%	113%	69%	57%	72%	53%	73%	108%	105%	119%			

Leone Film	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements			9	9	12	10	31	32	34	23	36	16,7%	194	
Dépréciations			4	4	8	11	15	21	24	24	27		137	
Actifs net au Bilan			18	29	28	28	44	55	66	67	76	17,1%	58	29,7%
Delta cumulé			5	10	14	13	29	40	50	49	58		58	29,7%
Age			9	8	7	6	5	4	3	2	1		3,9	
Actif/ Invest.			208%	264%	228%	295%	143%	175%	196%	290%	214%			

Hetfix	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements	64	406	2 321	2 516	3 031	3 773	5 772	8 653	9 806	19 049	13 917	63,1%	63 301	
Dépréciations	48	158	699	1 591	2 122	2 656	3 405	4 788	6 198	7 532	9 216		38 415	
Actifs net au Bilan	146	962	1 967	2 874	3 797	4 999	7 219	11 001	14 682	20 102	24 505	59,3%	22 538	35,6%
Delta cumulé	16	264	1 886	2 810	3 719	4 835	7 202	11 067	14 675	20 186	24 886		24 886	39,3%
Age	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		3,4	
Actif/ Invest.	228%	89%	85%	114%	125%	131%	125%	127%	150%	154%	176%			

Lionsgate	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements	471	487	1 244	890	948	1 012	1 193	2 195	1 526	1 470	1 545	11,4%	12 982	
Dépréciations	512	529	603	966	921	900	1 029	1 414	1 642	1 517	1 707		11 739	
Actifs net au Bilan	661	607	1 329	1 244	1 275	1 382	1 458	1 991	1 945	1 968	1 828	9,7%	1 167	9,0%
Delta cumulé	-41	-83	558	482	509	621	786	1 566	1 451	1 404	1 243		1 243	9,6%
Age	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		5,0	
Actif/ Invest.	140%	125%	107%	140%	134%	137%	122%	91%	127%	134%	118%			

Ubisoft	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CAGR	Cumule	% invest. Capitalises
Investissements	392	311	334	376	414	421	491	512	532	601	669	6,6%	4 992	
Dépréciations	305	405	290	370	407	466	412	418	472	498	376		4 420	
Actifs net au Bilan	526	452	520	547	599	572	648	736	782	883	1 115	7,1%	589	11,8%
Delta cumulé	27	-68	-24	-19	-12	-56	22	116	176	279	572		572	11,5%
Age	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		5,2	
Actif/ Invest.	159%	145%	156%	146%	144%	136%	132%	144%	147%	147%	167%			

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Ce courrier, ainsi que la série de questions qui s'ensuit, laisse entendre d'une manière générale que les choix comptables de la Société semblent très différents de ceux pratiqués par ses pairs en matière d'amortissement des films et séries télévisuelles et que les valeurs comptables retenues au bilan semblent inférieures à celles des comparables.

La Société souhaite souligner les éléments suivants au sujet de ce débat sur ses pratiques comptables :

- **Principes généraux :**

Les arrêtés comptables de la Société se font en conformité avec la réglementation en vigueur. Les principes comptables retenus dans le cadre de l'élaboration des comptes sociaux ou des comptes consolidés de Gaumont sont constants et amplement décrits dans le Document d'enregistrement universel.

L'un des principes de base des règles IFRS et françaises a pour objectif la traduction la plus fidèle possible du rythme de consommation des avantages économiques futurs, ce qui requiert un jugement qui se doit d'être raisonnable. C'est pourquoi une comptabilisation des amortissements de façon linéaire, qui aurait certes le mérite d'une certaine simplicité, ne participe pas à donner une image fidèle du rythme de la consommation des avantages économiques attachés aux actifs films et séries télévisuelles.

Il est enfin important de bien comprendre que la mise à la valeur de marché d'un catalogue de droits n'est pas une option offerte par le référentiel IFRS. Dans le même registre, la notion « d'amortissement préventif » ou le concept de « reprise de provisions d'amortissements » n'existent pas dans les normes comptables françaises ou internationales et les référentiels comptables interdisent la pratique de « reprise d'amortissement ».

- **Consommation des avantages économiques et niveaux de recettes futures :**

Hormis le cas particulier de l'exercice 2019, polarisé sur les séries télévisuelles (cf. infra), l'analyse rétrospective des niveaux de recettes retenus dans le cadre de l'exercice d'amortissement pratiqué par la Société ne met pas en évidence de décalages significatifs par rapport aux prévisions envisagées par les équipes spécialisées de Gaumont.

L'horizon de 10 ans couvre des cycles d'exploitation raisonnable selon les canaux de vente, en cohérence avec la pratique commerciale de Gaumont.

Concernant les films de moins de 10 ans, la revue annuelle des estimations par rapport aux prévisions des années précédentes ne met pas en évidence d'écart manifeste de sous ou surévaluation des estimations futures. La Société dispose de la faculté de conserver une valeur résiduelle non amortie pour des films qui présentent des critères de longévité exceptionnels.

Pour les séries audiovisuelles, l'ajustement significatif à la baisse des hypothèses d'exploitation futures pris en compte en 2019 a été le résultat d'une évolution de marché constatée par la Société sur une typologie d'œuvres plus récentes malgré les efforts déployés pour valoriser ces actifs. A cet égard, il convient de noter que le chiffre d'affaires dit « de catalogue » des séries télévisuelles et d'animation en 2020 aura généré une marge d'exploitation, après amortissements et reversements aux ayants-droits, proche de l'équilibre, ce qui tend à confirmer que l'ajustement des recettes futures a été correctement calibré.

Pour les catalogues de films patrimoniaux acquis, la valorisation s'effectue sur une base mutualisée des œuvres qui les composent. Certes, pour des raisons de traçabilité, des valeurs individuelles pourraient être mises en évidence mais en tout état de cause ces valeurs ne peuvent être appréciées indépendamment d'une valeur d'ensemble.

- **Pairs et pratiques sectorielles :**

Les principes appliqués par la Société sont cohérents avec la pratique sectorielle et les groupes cités dans votre courrier appliquent, sur la base de leurs informations publiées des normes comparables en termes d'amortissement des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

La notion d'amortissement en fonction du ratio des recettes nettes réalisées par rapport aux estimations des recettes nettes totales est une pratique sectorielle avérée, historiquement issue des majors américaines et de la réglementation comptable en vigueur aux Etats-Unis. Le texte de référence SOP 002 date en effet des années 1990.

S'agissant des comparables cités, Ubisoft, éditeur de jeux vidéo, et Netflix, géant du streaming, ne nous semblent pas pouvoir être comparés à Gaumont. Néanmoins, les pratiques observées sont les suivantes :

- Xilam (France), Entertainment One (Canada), Leone Films (Italie), Lionsgate (USA) ont leurs méthodes d'amortissement basées sur les unités d'œuvre selon les recettes nettes, à l'instar de Gaumont.
- Ces groupes pratiquent des durées d'amortissement de 10 ans, tout comme Gaumont, mis à part Leone Films qui ne semble pas communiquer de façon explicite sur ce point. Lionsgate amortit ses œuvres sur 10 ans, exception faite des catalogues acquis qui le sont sur 20 ans.
- Quant à Netflix, ce groupe amortit ses œuvres sur 10 ans en fonction des tendances de visionnage.

Ces méthodes ne divergent donc pas de celles en vigueur chez Gaumont.

La pondération des actifs par rapport aux investissements de l'année est fortement influencée par le positionnement stratégique des entités productrices. Gaumont investit de façon significative dans des séries télévisuelles, ce qui est illustré dans l'analyse sectorielle en pages 62 et 63 du Document d'enregistrement universel. Ces œuvres subissent un amortissement notoirement plus rapide que les films de cinéma, l'essentiel des recettes étant en effet perçu à la livraison de l'œuvre au diffuseur.

Ceci répond aux questions 1.1 à 1.13, auxquelles des précisions complémentaires sont apportées ci-après à certaines d'entre-elles.

Précisions à la réponse à la question 1.2 : Comme mentionné dans les principes comptables des comptes consolidés, en page 70 du Document d'enregistrement universel, les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture de comptes.

Précisions à la réponse à la question 1.3 : Les recettes les plus significatives étant constatées sur les 24 premiers mois d'exploitation, les œuvres sont en général très largement amorties au cours de ce laps de temps.

Précisions à la réponse à la question 1.5 : Depuis 5 ans, la production audiovisuelle dans son ensemble, c'est-à-dire celle intégrant également les œuvres cinématographiques qui ont fait l'objet d'une exploitation dans les salles de cinéma connaît une croissance à deux chiffres du fait de la multiplication des services non linéaires. Les chaînes de télévision ne sont pas en reste avec environ 1000 titres de fiction (séries et unitaires) produits chaque année en moyenne sur la période 2015-2019 selon l'édition 2020 du rapport sur la production audiovisuelle dans l'Union Européenne.

L'une des caractéristiques de ces services dits à la demande est de proposer chaque semaine des nouvelles œuvres, ce qui entraîne mécaniquement une obsolescence accélérée quasi programmée des œuvres mises à disposition du public. Une œuvre chasse l'autre et seules quelques-unes parviennent à rester plusieurs semaines à l'affiche du Top 10.

L'allongement de la durée d'exploitation est par conséquent loin d'être une certitude. Plus qu'un allongement de leur période de droits d'exploitation, certains de nos clients sont de plus en plus attachés à l'exclusivité totale à l'encontre d'autres modes d'exploitation afin de pouvoir capitaliser sur l'œuvre tant auprès des annonceurs que de leurs abonnés.

Précisions à la réponse à la question 1.6 : L'adoption de la directive européenne « Service de médias audiovisuels », transposée fin 2020 dans le droit français prévoit de soumettre les plateformes à des obligations d'investissements dans la production audiovisuelle et cinématographique. Les projets des différents décrets d'application, encore en discussion, entraînent en particulier une évolution de la chronologie des médias.

L'objectif est d'apporter des sources de financement complémentaires notamment pour les œuvres cinématographiques. Toute la difficulté réside dans la définition d'un juste équilibre : trouver une place pour ces nouveaux acteurs du financement sans nuire aux acteurs existants, créer de la valeur supplémentaire sans en détruire.

Le cadre de ces obligations devrait être fixé au début du second semestre 2021.

En parallèle, la directive met en place une obligation de proposer au public une offre de programmes européens à hauteur de 30% des œuvres disponibles ainsi que leur mise en valeur. A cet effet, les plateformes sont susceptibles de compléter leur offre de productions récentes avec des œuvres de catalogue. Il n'en demeure pas moins, ainsi qu'il a été indiqué dans la réponse à la question 1.5, que la spécificité de ces services repose en priorité sur la mise à disposition récurrente de productions récentes afin d'attirer et de fidéliser leurs abonnés.

Précisions à la réponse à la question 1.7 : Par définition, la constatation d'un amortissement est une notion différente de la constatation d'une dépréciation. Lorsqu'une œuvre audiovisuelle rencontre un large succès auprès du public lors de son exploitation en salles, Gaumont examine ses caractéristiques afin de déterminer si le film est susceptible de produire des avantages économiques futurs au-delà de dix années. Le cas échéant, une valeur résiduelle est affectée à l'œuvre concernée.

Précision à la réponse à la question 1.8 : Selon IAS 38, le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme selon lequel l'entité prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. Dans le cadre d'œuvres audiovisuelles, la consommation de leurs avantages économiques futurs est loin d'être linéaire. Avoir une approche d'amortissement plus linéaire n'est pas en ligne avec le cadre normatif.

Comme décrit dans la note « films et droits audiovisuels » des annexes aux comptes consolidés, en page 70 du Document d'enregistrement universel, les avantages économiques futurs que Gaumont obtient en contrepartie de l'utilisation de ces actifs dépendent largement du succès des œuvres auprès du public lors de leur première exploitation et de leurs caractéristiques artistiques, déterminantes dans le potentiel commercial de celles-ci.

Au cours de l'exploitation des films et programmes télévisuels dans le temps, les revenus perçus au titre des renouvellements de licences ou des redevances marquent l'intérêt continu ou le désintérêt progressif du public pour l'œuvre et sont donc directement représentatifs des avantages économiques futurs attendus de l'actif.

Les produits d'une période étant par conséquent directement liés à la consommation progressive des avantages économiques liés à ces actifs, Gaumont estime que l'amortissement selon le mode des unités d'œuvres définies comme le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice sur recettes nettes totales est le mode le mieux adapté, conformément aux pratiques professionnelles et à la réglementation en vigueur.

Précisions aux réponses aux questions 1.9, 1.10 et 1.11 : La proportion des investissements relatifs à la création d'œuvres de fictions audiovisuelles augmente par rapport à la production de films cinématographiques. L'amortissement des fictions audiovisuelles est plus rapide que l'amortissement d'œuvres cinématographiques en lien avec le fait que les avantages économiques futurs d'une série télévisuelle sont plus rapidement consommés. L'essentiel des revenus générés par les investissements dans les fictions télévisuelles le sont généralement dès leur livraison. La valeur nette comptable de ces actifs est donc proportionnellement plus faible.

Précisions à la réponse à la question 1.12 : Le chiffre d'affaires du catalogue en 2020 s'élève à M€ 59,3. Plus de 80% de ce chiffre d'affaires, M€ 48,1, est lié à l'exploitation du catalogue de films de cinéma qui aura bénéficié des effets des confinements successifs par rapport aux exercices précédents.

Précisions à la réponse à la question 1.13 : A ce jour, la distribution de films de cinéma s'effectue principalement (à plus de 60%) auprès des acteurs traditionnels, notamment auprès des chaînes linéaires gratuites ou payantes françaises, compte tenu de la spécificité du financement français lié aux obligations de préachats des chaînes de télévision françaises et de la chronologie des médias. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation du catalogue d'œuvres audiovisuelles est quant à lui principalement réalisé à l'export.

2. Au sujet des comptes annuels 2020 :

2.1. Avez-vous en 2020 perçu des aides d'Etat (chômage partiel, fonds de solidarité...) si oui pour quel montant ? Avez-vous bénéficié de report de charges ou d'impôts si oui pour quel montant et quel est l'étalement des remboursements ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Comme mentionné au sein des annexes aux comptes consolidés, en pages 67 et 68 du Document d'enregistrement universel, Gaumont a principalement eu recours aux mécanismes suivants dans le cadre de la crise sanitaire :

- dispositif d'activité partielle en France se traduisant par une économie de k€ 417 ; ainsi que des exonérations de charges sociales,
- aides gouvernementales en France et au Royaume-Uni, pour k€ 373 ;
- financements à court terme convertibles sous conditions en subventions aux Etats-Unis. Les subventions reconnues au titre de ces mesures de soutien s'élèvent à k€ 900.

2.2. En page 41 du rapport annuel, dans le tableau de flux, il est fait mention d'un flux positif de 57.1Moi€ lié à une variation de dette et créance sur acquisition de titres. De quoi s'agit-il ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Comme décrit en page 47 du Document d'enregistrement universel, dans la partie « Endettement financier », la variation positive de créance sur acquisition de titres correspond au paiement par

Pathé de la dernière échéance de k€ 63 333 concernant la cession des parts détenues dans Les Cinémas Pathé Gaumont.

2.3. Est-ce que la famille Seydoux détient des obligations du groupe ? Si oui pour quel montant ? Qui sont les autres détenteurs d'obligations du groupe ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Lors des dernières consultations, tous les porteurs étaient des investisseurs institutionnels. Les dirigeants de la société ne sont pas porteurs d'obligations émises par la société.

2.4. Pouvez-vous nous donner le chiffre d'affaires généré en 2019 et en 2020 pour les principaux films du catalogue de Roissy films ? (Les sous doués passent le bac / Les sous doués en vacances / Scout toujours / Ripoux contre ripoux / Les ripoux) ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Gaumont ne communique pas de chiffres d'affaires par titres. D'une manière générale, comme indiqué lors de la précédente Assemblée Générale, lors d'acquisitions de ce type de catalogue, l'objectif principal n'est pas de constituer des unités génératrices de trésorerie (UGT) spécifiques mais de faire jouer des synergies, de consolider les œuvres par le biais des remboursements de droits et de permettre leur continuité d'exploitation.

2.5. Quelle proportion du catalogue est actuellement disponible sur les principales plateformes (Netflix, Amazon Prime, Apple...) ? Avez-vous trouvé un accord financier avec ces dernières ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

L'exercice 2020 n'a pas induit de changement majeur par rapport aux réponses apportées à cette question lors des précédentes Assemblées Générales. Si des œuvres du catalogue sont effectivement disponibles sur certaines plateformes, par exemple Amazon France, la proportion demeure marginale. En effet, les principaux clients de Gaumont pour l'exploitation de son catalogue sont ses clients historiques, à savoir principalement les chaînes de télévision. D'autre part les plateformes mondiales ne font pas preuve, pour l'heure, d'une appétence significative par exemple pour les œuvres cinématographiques en noir et blanc.

Les discussions avec les plateformes demeurent régulières et continues mais les acteurs traditionnels sont encore ceux qui proposent les meilleures offres d'un point de vue financier et la meilleure mise en valeur éditoriale quant à l'exploitation d'un catalogue essentiellement francophone.

2.6. A quoi est due la forte augmentation du chiffre d'affaires VOD en 2020 ? Observez-vous la même tendance sur 2021 ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

La progression du chiffre d'affaires est principalement liée aux effets de la crise sanitaire et au boom de la consommation à domicile observé lors des confinements successifs. Il est encore trop tôt pour conclure sur la pérennité de cette tendance.

2.7. Lors de la dernière AG les principaux dirigeants avaient indiqué vouloir baisser leur rémunération en solidarité avec les salariés plus directement touchés par la crise, cependant cela ne semble pas avoir été le cas d'après les chiffres publiés dans le rapport annuel, pourquoi ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Bien qu'ils n'aient été tenus à aucune obligation à ce sujet, les dirigeants ont effectivement décidé d'appliquer à leur rémunération fixe la même décote que celle retenue pour l'encadrement supérieur de la Société.

Il se trouve que l'encadrement supérieur a été relativement peu affecté par l'activité partielle qui a été mise en place pour un temps limité tout en conservant un taux d'activité réelle élevé sur la période considérée compte tenu des urgences à traiter, ce qui explique cette baisse limitée.

Il convient cependant d'observer que la rémunération globale des mandataires sociaux de la Société a diminué de 16.5% par rapport à 2019.

2.8. Quels étaient en 2020 les frais non-récurrents (restructuration, acquisition...) ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Il n'y a pas de frais non récurrents significatifs en 2020 en matière de restructuration ou d'acquisition.

Pouvez-vous également nous indiquer les pertes liées au lancement des nouveaux pays (Allemagne, UK...) ? Quel est l'horizon de retour à la profitabilité ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Les filiales allemandes et britanniques, opérationnelles depuis 2018 ont contribué au résultat du groupe à hauteur de c. M€ -3,1 conformément aux prévisions. Il est anticipé que ces deux filiales pourraient être à l'équilibre en 2022, en fonction de commandes restant à confirmer.

2.9. Quel était le chiffre d'affaires généré par les droits musicaux en 2020 ? Ces actifs étant totalement amortis la marge était-elle de 100% ? Même question pour les actifs jeux vidéo ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Le chiffre d'affaires lié aux droits musicaux et produits dérivés tels que les jeux vidéo ne sont pas significatifs à l'échelle du groupe. Comme indiqué lors de la précédente Assemblée Générale, le chiffre d'affaires associé aux droits musicaux est généralement inférieur à M€ 2 par an.

2.10. Quel est l'avancement des travaux du bâtiment des Champs Elysées ? Quelle est la date prévisionnelle de livraison ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

Les travaux devraient être réceptionnés par Gaumont au deuxième trimestre 2021, en tenant compte du retard induit par le premier confinement et des pertes de productivité que les protocoles sanitaires ont générés.

2.11. Etes-vous actuellement en discussion avec de possibles acquéreurs pour le bâtiment des Champs Elysées une fois sa transformation terminée ?

La réponse du Conseil d'administration est la suivante :

L'immeuble n'est pas destiné à la vente, sinon cette information serait divulguée dans les états financiers. Il présente l'avantage d'être un actif dont Gaumont pourra tirer des revenus réguliers dont la stabilité bénéficiera aux activités de production et de distribution par définition plus volatiles.